



Toute
correspondance
est à adresser
impérativement à
la Direction

FFF – LPIFF
DISTRICT DE FOOTBALL
DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Barème de remboursement des frais de
déplacement et d'équipement des Arbitres et
Arbitres-Assistants opérant pour le compte du
District de Football 93

A compter du 1^{er} juillet 2026

Indemnité de déplacement :		48,50 €
Indemnité d'équipement et de documentation :	U18 – U20 - Seniors	31,50 €
	U17 – U16	26,50 €
	U15 – U14	21,50 €
	Futsal seniors, U18, Fém.	16,50 €

DECOMPTE DES FRAIS

Nom de l'arbitre : Licence n° :

Compétition : Date :

Equipes :

Frais de déplacement : 48,50 €

Indemnité d'équipement : €

TOTAL: €

Date et Signature :



Toute
correspondance
est à adresser
impérativement à
la Direction

FFF – LPIFF
DISTRICT DE FOOTBALL
DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Barème de remboursement des frais de
déplacement et d'équipement des Arbitres et
Arbitres-Assistants opérant pour le compte du
District de Football 93

A compter du 1^{er} juillet 2026

Indemnité de déplacement :		48,50 €
Indemnité d'équipement et de documentation :	U18 – U20 – Seniors	31,50 €
	U17 – U16	26,50 €
	U15 – U14	21,50 €
	Futsal seniors, U18, Féminines	16,50 €

DECOMPTE DES FRAIS

Nom de l'arbitre : Licence n° :

Compétition : Date :

Equipes :

Frais de déplacement : 48,50 €

Indemnité d'équipement : €

TOTAL: €

Date et Signature :